



ajournement de naturalisation

Par **garry**, le **08/02/2010** à **10:08**

Bonjour,

j'ai reçu en décembre 2009 un ajournement à ma demande de naturalisation. pour motif de revenus non durables sûrement à cause du fait que j'étais en CDD au moment de mon audition à la prefecture.

comment argumenter mon recours gracieux étant donné que j'ai mené une scolarité parfaite en france, je suis exemplaire au regard de la loi et exerce comme consultant à titre bénévole au sein d'une organisation humanitaire.

Peut on franchement soutenir une décision d'ajournement de naturalisation sur le simple fait d'un argument financier?

Par **eureka**, le **10/02/2010** à **13:46**

Bonjour,

l'évaluation des dossiers des demandeurs n'est, malheureusement, pas uniforme et varie selon les prefectures

Cette hétérogénéité des pratiques préfectorales est souvent mise à l'index. Le même dossier que le vôtre peut très bien trouver une issue favorable ailleurs.

A ce sujet je vous invite à lire un article intéressant sur "les entraves invisibles à la naturalisation" sur <http://www.gisti.org/spip.php?article1348> qui fait le tour justement des exigences administratives cachées

je pense que cet article vous aidera le cas échéant à préparer votre recours

Bon courage